

ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-132

Objet :
Réglementation de la circulation
Route des Molards

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par **EUROVIA - 80 Route des écoles – 74330 POISY** relative à des travaux de voirie pour le compte de la commune de Saint-Jorioz,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation Route des Molards, entre la route du Centre et l'allée de la Barjacque sera barrée du 17/07 au 31/07/2026 (hors 18 et 19 juillet 2026).**

Article 2 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier. Le sens unique entre la route des Bons Molards et l'Allée de la Barjacque sera supprimé le temps des travaux pour permettre l'accès.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux. Les accès riverains à leur propriété en véhicule seront difficiles et pas toujours opérationnels.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Une déviation sera mise en place et entretenue par l'entreprise de la route du Centre, par la route du Villard, la route des Bons Molards et la route des Molards.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (guillaume.bussat@eurovia.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 16/07/2026

Le Maire
Michel BEAL

